

## PAS DE DROIT DE VOTE A 18 ANS

Le peuple à rejeté aujourd'hui à une faible majorité la proposition discutée depuis longtemps d'accorder le droit de vote aux jeunes de 18 et 19 ans. Avant la votation, le Conseil fédéral n'a pas manqué de souligner que la question posée aujourd'hui - à partir de quel âge faut-il autoriser l'exercice du droit de vote et d'éligibilité - était avant tout une question d'appréciation personnelle. Du reste l'âge de la majorité civique varie selon les Etats. Dans notre pays, les cantons de Schwyz et du Jura, à l'instar des trois Etats voisins, accordent le droit de vote aux citoyens dès l'âge de 18 ans. C'est pourquoi, par suite de la décision d'aujourd'hui, la limite reste fixée à 20 ans pour les élections et votations fédérales.

On ne pouvait guère s'attendre à un vote négatif, puisque tous les grands partis avaient appuyé l'initiative.

Plusieurs cantons s'étant prononcés en faveur du droit de vote à 18 ans sur le plan fédéral, il y a lieu d'attendre l'évolution dans ce domaine sur le plan cantonal.

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'INTERIEUR  
Service de presse et d'information